



UN TERRITOIRE
NOTRE HÉRITAGE



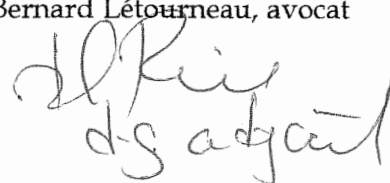
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT



Copie certifiée conforme à l'original
adopté le 9 décembre 1986, modifié le
8 décembre 1987 et entré en vigueur
le 23 décembre 1987.

Le Directeur général

Bernard Létourneau, avocat



Bernard Létourneau

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PAGE COUVERTURE	i
CONSEIL DE LA MRC	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
LISTE DES CARTES	vi
LISTE DES ABRÉVIATIONS	vii
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	1
Etapes préliminaires	2
Proposition préliminaire d'aménagement	3
Proposition d'aménagement	3
Version définitive	3
Schéma d'aménagement	3
Les plans et réglementations d'urbanisme	4
La mise en valeur du territoire	4
PROFIL DE LA MRC ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	5
Territoire	7
Population	7
Activités économiques	7
Concept d'aménagement	9
AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	13
L'affectation urbaine	14
L'affectation agricole	15
L'affectation agro-forestière	15
L'affectation récréative	15
L'affectation de conservation faunique	16
PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	17
PROPOSITIONS THÉMATIQUES	33
Agriculture	35
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	

Forêt	39
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
Faune	43
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
Tourisme, récréation, plein air	49
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
Patrimoine	59
Orientation	
Points saillants	
Propositions	
Environnement	63
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
Equipements et services	69
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
Infrastructures de transport	79
Orientation générale	
Points saillants	
Propositions	
IDENTIFICATION DES ZONES DE CONTRAINTES	87
Zones d'inondation	88
Zones de glissement de sol	88
IDENTIFICATION DES SITES ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT RÉGIONAL	91
LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES	95

Equipements privés ou publics de caractère intermunicipal	96
1. Equipements à être mis en place	
2. Equipements existants à être développés ou mis en valeur	
Equipements et infrastructures gouvernementaux et supra-régionaux	98
1. Equipements et infrastructures à être mis en place	
2. Equipements et infrastructures existants à être développés ou mis en valeur	
DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE	101
1. Terrains adjacents au réseau routier	103
2. Environnement naturel	105
3. Patrimoine culturel	107
4. Lotissement et construction	110
5. Interventions dans et en bordure des cours d'eau	112
6. Prises d'eau	115
7. Zones de contraintes	116
8. Incompatibilités entre secteurs	118
9. Maisons mobiles et roulottes	124

ANNEXE

LISTE DES CARTES

TERRITOIRE AVEC LES LIMITES MUNICIPALES

- 1 MRC de Montmagny

PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

- 2 Berthier-sur-Mer
- 3 Cap-Saint-Ignace
- 4 Lac-Frontière
- 5 Montmagny
- 6 Notre-Dame-du-Rosaire
- 7 Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- 8 Sainte-Apolline-de-Patton
- 9 Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- 10 Saint-Fabien-de-Panet
- 11 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- 12 Saint-Juste-de-Bretenières
- 13 Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 14 Saint-Paul-de-Montminy
- 15 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

ANNEXE CARTOGRAPHIQUE

- 16 Affectations du territoire
- 17 Zones de contraintes
- 18 Sites et territoires d'intérêt régional
- 19 Localisation des équipements et infrastructures proposés

ENVIRONNEMENT

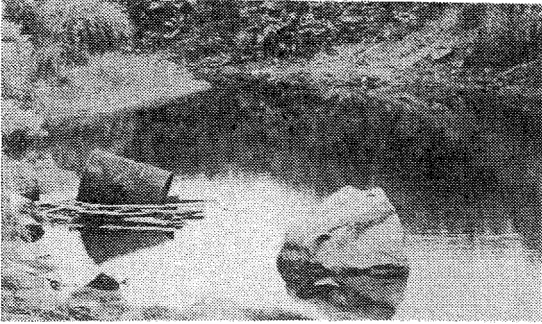
ORIENTATION GÉNÉRALE

MAINTENIR, VOIRE AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT (SÉCURITÉ, SANTÉ, SALUBRITÉ) EN VISANT UNE INTÉGRATION HARMONIEUSE DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR UN MILIEU D'ACCUEIL SOUVENT SENSIBLE AUX INTERVENTIONS EXTÉRIEURES.

P O I N T S S A I L L A N T S

- Eau de qualité acceptable dans les cours d'eau jusqu'à ce qu'ils traversent des zones agricoles ou urbanisées.
- Risque de contamination des prises d'eau municipales.
- Problèmes de traitement des eaux usées dans les petites agglomérations.
- Projet de réfection du réseau d'égout et d'implantation d'une usine de traitement des eaux usées présentement en cours à Montmagny.
- Coût d'implantation de réseaux d'égout et de traitement des eaux usées inaccessible aux petites municipalités.
- Carence de traitement des eaux usées produites par les industries de la MRC.
- Pollution des cours d'eau par les débris ligneux.
- Présence de zones dangereuses (inondation et glissement de terrain) sur le territoire de la MRC.
- Carence dans le traitement et/ou l'entreposage de déchets produits dans la MRC (déchets toxiques, boues de fosses septiques, matériaux secs, carcasses automobiles).
- Mode de cotisation au fonctionnement des sites d'enfouissement sanitaire favorisant de plus en plus le recyclage des déchets.
- Possibilité de réutilisation des déchets ligneux.
- Problèmes de coexistence entre les zones habitées et les zones agricoles où l'on pratique l'épandage du fumier liquide en saison estivale.
- Présence sur le territoire de la MRC de sources d'émission de bruit moyennement contraignantes.

Référence: MRC de Montmagny. Service de l'aménagement du territoire.
L'environnement. Préparé par Daniel Racine, janvier 1984, 47 p.



Les produits toxiques sont souvent versés directement dans les cours d'eau et menacent toutes les initiatives de mise en valeur de notre milieu.

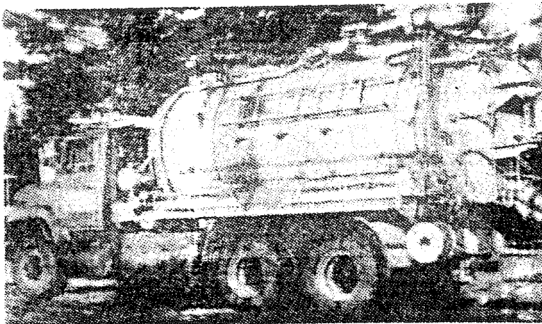
GESTION DES DÉCHETS (ENLÈVEMENT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION) SELON LE MODE LE PLUS ADÉQUAT POSSIBLE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT TOUT EN FAVORISANT LEUR RÉCUPÉRATION ET LEUR RECYCLAGE POUR RÉDUIRE LEUR QUANTITÉ ET ÉCONOMISER LES RESSOURCES.

La MRC souhaite l'ouverture d'un site d'entreposage et de traitement des déchets dangereux dans la région 03.

Intervenants: entreprise privée, MENVIQ.

La MRC identifie trois (3) sites où il existe un risque de trouver des déchets dangereux et suggère aux municipalités, dans le "document complémentaire", d'y contrôler les utilisations du sol afin de protéger l'environnement et les citoyen(ne)s.

Intervenants: MENVIQ, municipalités, MRC.



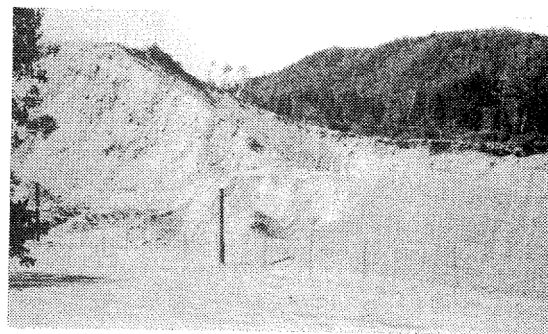
La MRC a identifié des sites potentiels pour la localisation d'équipement de traitement des boues de fosses septiques et requiert la participation du MENVIQ dans l'évaluation de ces sites.

La MRC favorise l'ouverture de sites sous-régionaux ou inter-municipaux de traitement des boues de fosses septiques sur son territoire.

Intervenants: entreprise privée, Régies intermunicipales de gestion des déchets, MENVIQ, municipalités, MRC.

La MRC identifie d'anciens sites d'extraction comme sites potentiels pour le dépôt de matériaux secs et recommande dans la section "Document complémentaire" l'adoption de normes d'aménagement de ces sites afin de préserver la qualité visuelle du paysage.

Intervenants: entreprise privée, MENVIQ, municipalités, MRC.

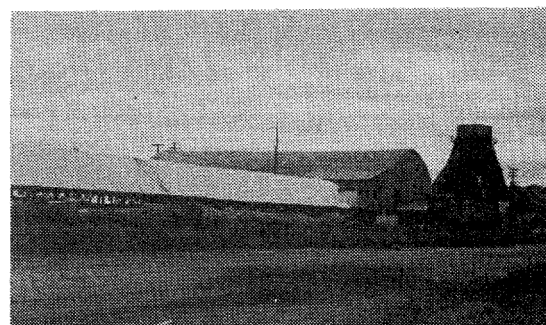


Des sites potentiels pour le dépôt de matériaux secs sont identifiés à Saint-François, Montmagny, Saint-Pierre, Sainte-Apolline, Sainte-Lucie et Saint-Fabien.

PLANIFICATION DES ACTIVITÉS HUMAINES DE FAÇON À RENDRE LES USAGES COMPATIBLES ET DIMINUER AINSI LES NUISANCES.

Dans la section "Document complémentaire", la MRC suggère aux municipalités d'adopter des réglementations de zonage visant la protection des zones résidentielles et publiques en ce qui a trait aux nuisances acoustiques provenant de sources industrielles, agricoles et routières.

Intervenants: municipalités, MRC.



Les réglementations locales devraient prévoir les emplacements judicieux pour les industries et infrastructures produisant des nuisances acoustiques ou une pollution de l'air.